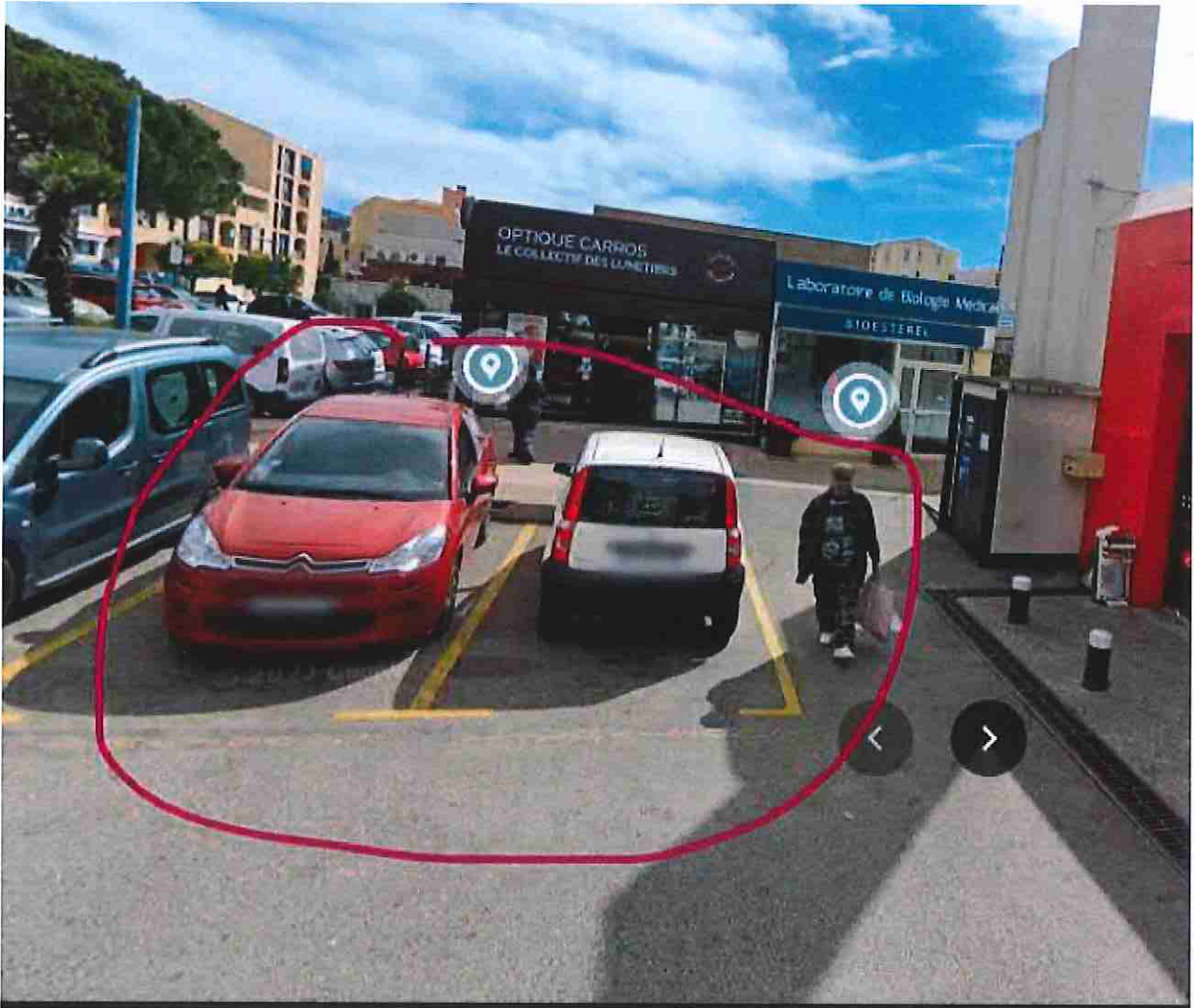


307

AFFICHÉ  
- 7 JUIL. 2023  
MAIRIE DE CARROS



303



AFFICHÉ  
- 7 JUL. 2023  
MAIRIE DE CARROS

Carros, le jeudi 06 juillet 2023

ARRETE MUNICIPAL 23-ST-125  
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DEVANT LE CASINO PARKING RUE DE L'EUSIERE  
LORS DE L'INSTALLATION D'UNE BENNE  
DU 10 AU 18 JUILLET 2023

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-35, L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents

Vu la demande de Mr LEVAILLANT en date du 5 juillet 2023

Considérant que pour permettre l'installation d'une benne, il y a lieu de réglementer le stationnement sur deux places de parking devant Casino, 2 rue de l'eusière du 10 au 17 juillet 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules devant le casino sur les deux premières places  
Du lundi 10 juillet à compter de 6h00 au lundi 18 juillet 17h00.

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale.  
Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.  
Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.



Le Maire,  
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes  
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur  
  
Yannick BERNARD